CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux 1 39 56

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET : Echange de parcelles entre le Conseil départemental et la SCI Le Moulin d'Huile -Domaine départemental du Val des Vignes - Commune de Velaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un souci de protection de l'environnement, un périmètre de préemption a été institué à la demande et au profit du Département par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1982.

Ce périmètre de préemption concerne plus de 200.000 hectares dans les espaces naturels du département et permet d'acquérir des propriétés présentant un intérêt notamment en matière d'espaces naturels, de patrimoine biologique, géologique ou paysager.

Dans le cadre de sa politique de protection des espaces naturels sensibles, le Département a acquis, en novembre 1991, le domaine départemental du Val des Vignes d'une superficie de 102 hectares et situé sur la commune de Velaux.

Le Département engage, sur cette propriété, des actions de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager en associant une politique d'ouverture au public sur ce secteur.

La SCI "Le Moulin d'Huile", propriétaire limitrophe du domaine départemental du Val des Vignes, réalise de nombreux travaux d'investissement depuis 1996 sur l'ensemble de sa propriété (création d'oliveraie, d'un vignoble, réhabilitation de bâtiments avec gîtes et caveau).

Son exploitation, d'une superficie de 78 hectares, constitue une coupure agricole contre l'incendie entre l'oppidum de Sainte Propice et le piémont du plateau de l'Arbois.

Face aux ravages de sangliers sur son vignoble, la SCI "Le Moulin d'Huile" a réalisé des travaux de terrassement et la pose d'une clôture afin de protéger ses cultures de la prédation. Mais la proximité de ces travaux a engendré plusieurs empiètements sur la propriété départementale.

A la suite d'une réunion de concertation avec la propriétaire et la Direction de la Forêt et des Espaces Naturels, un constat a pu être partagé.

Une opération au bénéfice du Département par détachement et échange parcellaire a donc été envisagée.

Cette opération a pour objectif de permettre au Département de devenir propriétaire de 36 230 m² environ d'espaces naturels sensibles situés notamment sous l'aire de nidification de l'Aigle de Bonelli, espèce protégée ayant justifié le classement en zone de protection spéciale du massif de l'Arbois.

L'opération peut se résumer ainsi :

- la superficie cédée par le Département au profit de la SCI "Le Moulin d'Huile" est de 6 044 m² environ ;
- la superficie cédée par la SCI "Le Moulin d'Huile" au profit du Département est de 42 274 m² environ.

Cet échange permettra également de protéger les cultures de la SCI "Le Moulin d'Huile" contre les sangliers.

Le Département a saisi les services de France Domaine pour une évaluation des parcelles au mois de mars 2018. Les services de France Domaine ont estimé cet échange à 0,30 €le m².

Cet échange fera l'objet d'une soulte de 10.869 €au bénéfice de la SCI Le Moulin d'Huile. Les frais de géomètre ainsi que les frais notariés seront à la charge de la SCI.

Le présent rapport vise à proposer à la Commission permanente cet échange de parcelles avec la SCI "Le Moulin d'Huile".

Il permettra au Département de rationaliser les limites du domaine départemental du Val des Vignes, et d'acquérir, au final, 36 230 m² environ d'espaces naturels sensibles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL